

7. COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE (balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50

Promotion du co-voiturage, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT

Aux licenciés « dirigeant », « compétition » et « loisir », tous en conformité avec la certification médicale, à partir de la catégorie d'âge « benjamin 1^{ère} année » (année de naissance : **2016 ou avant**).

Une licence loisir basculera en « compétition » **seulement si le partenaire** a une licence « compétition »)

DATES DE LA COMPETITION

Dimanche 29 mars 2026. Pointage 13h30, début 14h

Finale Régionale : **Dimanche 17 mai 2026**

PRIX DE L'INSCRIPTION

10 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 20 mars 2026 à 23h59

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Loïc DE PARSCAU - 06 08 03 13 57- ldeparscau@orange.fr
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE - **RÈGLEMENT 2025-2026**

Article 1 : PRESENTATION GENERALE

La Coupe Mixte est une compétition destinée à des joueuses et joueurs de tous les âges **EXCEPTES LES POUSSINS ET POUSSINES** (cf. article 2), qui se déroule sur un tour (cf. article 3).

GROUPE 1 : LICENCES COMPÉTITION ET DIRIGEANT

- Tableau 1 : 1000 à 1599 points
- Tableau 2 : 1600 à 1999 points
- Tableau 3 : 2000 à 2399 points
- Tableau 4 : au moins 2400 points

GROUPE 2 : LICENCES LOISIR

- Tableau 5 : pour toutes les équipes avec licences LOISIR

Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra être composée **d'un joueur et d'une joueuse**, à partir de la catégorie d'âge benjamin 1^{ère} année, c'est-à-dire pour les **personnes nées en 2016 ou avant**. Chaque équipe sera composée de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents.

Si une personne en licence LOISIR est inscrite avec une personne en licence COMPÉTITION OU DIRIGEANT, l'équipe participera au tableau correspondant du groupe 1, et **sa licence basculera automatiquement en COMPÉTITION** (cf. article 7).

Si deux licenciés loisir forment une équipe, alors ils participeront dans le groupe 2, tableau 5.

Chaque équipe devra s'acquitter d'un **droit d'engagement**, imputé sur le compte-club. En cas d'entente, bien évidemment le droit d'engagement sera partagé entre les 2 clubs associés pour l'occasion.

Article 3 : DÉROULEMENT DE LA COMPETITION

Cette compétition faisant partie intégrante des *Compétitions Départementales*, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Chaque partie se déroulera au meilleur des 5 manches de 11 points.

Dans chaque rencontre, les parties se joueront selon l'ordre suivant : **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X**. **Chaque rencontre s'arrêtera au score acquis**, dès qu'une équipe aura gagné 3 parties la rencontre sera terminée. Toute partie commencée devra aller à son terme.

Formule pour chaque tableau

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, et en fonction du nombre de tables disponibles, le JA, en accord avec un membre de la Commission Sportive, choisira la formule la plus adaptée pour chaque tableau. L'objectif sera de faire jouer au maximum, dans le respect des horaires prévus. Il pourra, par exemple, fusionner deux tableaux si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant dans chacun d'entre eux. Les modifications décidées par le JA, prises au profit des équipes engagées, seront sans appel.

Exemples de formules :

- Poules de 3 équipes puis tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral *partiel* (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).
- Poule unique = formule « top », sans tableau final.
- Uniquement un tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral *partiel* (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).

Groupe 1 (licences compétition et dirigeant) :

Quelle que soit la formule, les paires seront placées en fonction du cumul des points classement **de la seconde phase (et non du mensuel)** des 2 partenaires. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (*sinon elles se joueront dès leur première rencontre*) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (*tirage au sort par assiette*).

Groupe 2 (licences loisir) :

Quelle que soit la formule, les paires seront placées par un tirage au sort intégral effectué par le responsable de la compétition. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (*sinon elles se joueront dès leur première rencontre*) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (*tirage au sort par assiette*).

Article 4 : QUALIFICATION POUR L'ÉCHELON RÉGIONAL

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional. C'est la Ligue « Centre Val de Loire » qui décide du nombre d'équipes qualifiées dans chaque tableau.

Article 5 : RETARD ET ABSENCE

Une équipe prévenant de son retard *avant le début de sa première rencontre* pourra arriver avec un retard maximum de 15 minutes et faire toutes les rencontres de sa poule.

Les équipes participant à cette compétition encourent une sanction financière de **20 euros** par équipe en cas d'absence injustifiée.

Article 6 : LIEU, DATE et HORAIRE DES RENCONTRES

La compétition se déroulera dans la salle indiquée sur la convocation.

La salle sera ouverte à partir de 13h30 pour l'accueil des participants. Le pointage se fera à partir de 13h30 et la compétition **démarrera à 14h**.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager les horaires et en informeront les participants en temps voulu.

Article 7 : REMONTEE DES RESULTATS

Tous les résultats des tableaux du groupe 1 (compétition) remonteront sur SPID, ce qui ne sera pas le cas des résultats du groupe 2 (loisir).

Article 8 : RÉCOMPENSES

Dans chaque tableau seront récompensés les :

1^{er} : coupe pour l'équipe + médailles aux coéquipiers

2^e : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 4

3^e : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 8